



## RESPONSE TO PETITION

---

PETITION No.: **421-01714**

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **OCTOBER 17, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **ADAM VAUGHAN**

---

Response by the Minister of Families, Children and Social Development

A handwritten signature in black ink that reads "Adam Vaughan".

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**Employment Insurance Program**

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

The Government of Canada thanks the petitioners for sharing their views regarding the Employment Insurance (EI) Program and the sickness benefit. The Government of Canada also notes the request to establish an EI benefit for critically ill Canadians.

EI is an important social and economic program, helping Canadian workers and supporting an efficient labour market. The EI Program fulfills a core need for Canadians as a social safety-net that provides economic security when they need it most. The Government of Canada is committed to improving the EI Program. In addition to its role as an economic and social stabilizer for individuals and regions, a modernized EI Program could also play an enhanced role for the broader economy by supporting the labour market and family-related transitions of Canadians in a manner that corresponds to evolving labour market needs.

The EI sickness benefit is designed to provide temporary income support for short-term absences from the labour force due to illness, injury or quarantine. While the 15 weeks of benefits appear

adequate for the majority of workers, some claimants do exhaust their sickness benefits. In 2015/2016, on average, claimants of the EI sickness benefit collected 10 weeks of benefits and 36% used all of the 15 weeks available to them.

The EI sickness benefit complements a range of other supports that are available for workers with longer-term illnesses, including benefits offered through employer-sponsored group insurance plans, private coverage held by individuals and long-term disability benefits available under the Canada Pension Plan and provincial and territorial programs. The EI program also supports the delivery of sickness benefits through private sector employers through the Premium Reduction Program (PRP). For participating employers, the PRP provides a premium reduction in exchange for companies offering employees sickness benefits that are at least equivalent to those available through EI when the employer health plan is the first payer. Any changes to the EI sickness benefit would require careful consideration of the interactions with other supports and impacts on employers.

The views of the petitioners will be taken into consideration in our ongoing efforts to better align the program with today's labour market realities.



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-01714**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 17 OCTOBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ADAM VAUGHAN**

---

Réponse du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

SIGNATURE  
Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Régime d'assurance-emploi**

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada remercie les pétitionnaires d'avoir partagé leurs points de vue concernant le programme d'assurance-emploi (AE) et les prestations de maladie. Le gouvernement du Canada prend également note de la demande d'établissement d'une prestation d'assurance-emploi pour les Canadiens gravement malades.

Le régime d'assurance-emploi est un important programme social et économique qui permet d'aider les travailleurs canadiens et de soutenir un marché du travail efficace. Il permet aussi de répondre à un besoin essentiel des Canadiens en agissant comme un filet de sécurité sociale qui leur offre une sécurité économique lorsqu'ils en ont le plus besoin. Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer le programme d'assurance-emploi. En plus de son rôle de stabilisateur économique et social pour ce qui est des Canadiens et des régions, un régime modernisé peut également jouer un rôle accru dans l'économie au sens large, et ce, en appuyant les transitions liées au marché du travail et à la famille que vivent les Canadiens d'une manière correspondant aux exigences évolutives du marché du travail.

Les prestations de maladie de l'assurance-emploi sont conçues pour offrir un soutien du revenu temporaire pour les absences à court terme de la population active en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine. Bien que les 15 semaines de prestations semblent être adéquates pour la majorité des travailleurs, certains prestataires épuisent leurs prestations de maladie. En 2015-2016, en moyenne, les personnes recevant des prestations de maladie de l'assurance-emploi ont reçu 10 semaines de prestations et 36 % des prestataires ont eu recours à l'ensemble des 15 semaines auxquelles ils avaient droit.

Les prestations de maladie complètent une gamme d'autres mesures de soutien offertes aux travailleurs ayant une maladie de longue durée, y compris les prestations offertes par l'entremise de régimes d'assurance collective auxquels l'employeur contribue, les assurances privées détenues par les personnes et les prestations d'invalidité de longue durée offertes en vertu du Régime de pensions du Canada ainsi que des programmes provinciaux et territoriaux. Le programme d'assurance-emploi contribue au versement de prestations de maladie par les employeurs du secteur privé au moyen du Programme de réduction du taux de cotisation. Ce programme accorde une réduction du taux de cotisation aux employeurs participants qui offrent à leurs employés des prestations de maladie qui sont au moins égales à celles prévues par l'assurance-emploi lorsque le régime de l'employeur est le premier payeur. Toute amélioration aux prestations de maladie exigerait un examen minutieux des interactions avec d'autres mesures de soutien et des répercussions sur les employeurs.

Les opinions des signataires de la pétition seront prises en considération dans le cadre de nos efforts continus visant à mieux harmoniser le régime aux réalités actuelles du marché du travail.